

AÏN DEFLA : FORMATION PROFESSIONNELLE

Pour 7 200 places pédagogiques offertes, seulement 3 900 inscrits

A la lecture des chiffres énoncés par le directeur du secteur à l'heure de la rentrée officielle de la Formation professionnelle dont la cérémonie présidée par le wali a eu lieu dimanche au CFA de Sidi Lakdhar, il y a lieu de croire que les jeunes ne se pressent pas au portillon des centres de formation.

En effet, samedi, via la radio locale, il a été annoncé que sur les 7 200 places pédagogiques offertes dans 18 filières au choix des postulants il n'a été enregistré que 2 900 inscriptions. A contrario, le dimanche on affiche non pas 2 900 inscriptions mais 3 900, soit 1 000 de plus. Selon les informations recueillies, pour ces inscriptions ouvertes depuis des mois, la Direction du secteur a prorogé le délai de clôture plus d'une fois et face à la faiblesse du taux d'inscription, il a même été décidé que les registres d'inscription vont rester ouverts et qu'à n'importe quel moment un jeune peut s'inscrire dans la filière de son choix.

A ces facilitations viennent s'ajouter bien d'autres telles que l'accord d'une bourse mensuelle de 3 000 DA allouée aux stagiaires tout au long du cycle de leur formation et l'acquisition d'un métier qui pourrait leur assurer une intégration honorable dans la vie active. Pour résoudre cette énigme il se peut que les raisons de ce désintéressement soient ailleurs et qu'il est temps de procéder à une analyse approfondie de ce phénomène et de se poser les vraies questions. Selon certains jeunes interrogés, il nous a été dit : «Je préfère m'accaparer un bout de trottoir et garder des

voitures, je gagnerais bien mieux que de suivre un stage.» Le wali a évoqué une situation incompréhensible. «Pourtant de nos jours, il est plus facile d'obtenir un rendez-vous avec un grand profes-

seur de médecine que d'obtenir un rendez-vous avec un plombier, un électricien ou un menuisier... Surtout quand on sait que de nombreux entrepreneurs se plaignent et accusent des retards parce qu'ils n'arrivent pas à recruter des ferrailleurs, des cofreurs, des plâtriers et autres carreleurs... A-t-on alors le droit de se plaindre du chômage ?»

Après la cérémonie officielle de la rentrée, il a été décidé la

création d'un Institut national de formation professionnelle spécialisée dans les filières qui se rattachent aux activités agricoles telles que les techniques d'élevage des abeilles et la production du miel, la maintenance des machines agricoles, le greffage, la taille... Cet institut sera adjoint au Centre de formation professionnelle classique opérationnel. Pour ce faire, le chef de l'exécutif de la wilaya a enjoint le directeur

des services agricoles d'engager la procédure de distraction de 4 ha d'une parcelle agricole contiguë au Centre et qui servira de champ d'expérimentations.

A noter que l'idée de la création de cet institut à Sidi Lakdhar a été lancée il y a une dizaine d'années déjà et ce n'est que maintenant qu'elle voit le jour.

Ne dit-on pas qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire ?

Karim O.

M'SILA

Les enseignants réclament le droit à la gratuité du livre scolaire et le droit aux services de la commission des œuvres sociales

L'Association des retraités de l'éducation et de l'enseignement de la wilaya de M'sila ne sait plus à quel saint se vouer. Elle vient d'interpeller la première responsable du secteur de l'enseignement par le biais d'une missive pour lui exposer les problèmes rencontrés par les différents éducateurs une fois partis à la retraite et qui ne jouissent plus des avantages offerts à leurs collègues enseignants toujours en service.

A cet effet, cette association demande à M^{me} la Ministre de l'Enseignement d'intervenir en vue de les réhabiliter et régler les problèmes dans un premier lieu relatifs à l'exclusion de cette corporation de toute forme de services présentés par la commission des œuvres sociales de la wilaya du personnel de l'éducation, tels que la prime octroyée à chaque départ à la retraite, l'élimination des membres de cette

association des droits au prêt et crédits proposés pour la réhabilitation ou équipement des habitations aussi pour l'achat par facilités des différents produits tels que les appareils électroménagers ou l'octroi de voiture, ou de bénéficier des voyages religieux aux Lieux Saints de l'Islam ou profiter d'un voyage touristique dans l'un des pays proposés par cette commission.

Ainsi, l'association appelle la

Ministre à appliquer l'article 4 de la loi 179/82 en date du 15 mai 1982 ainsi que la décision ministérielle 01/12 datée du 19 février 1912 qui stipule la gestion des œuvres sociales du personnel de l'éducation, donnant le droit aux retraités de ce secteur de bénéficier des avantages offerts par cet organisme.

En outre, les membres de cette association des retraités s'interrogent sur leur privation de la gratuité du livre scolaire au profit de leurs enfants et dénoncent toute forme de marginalisation des travailleurs du secteur de l'éducation en contredisant toutes les lois, comme l'a expliqué le président de cette association des enseignants retraités, à savoir M. Roubi Ahmed, lors de la

remise d'une copie de cette lettre à la presse. Dans cette lettre, il est demandé à la première responsable du secteur de réhabiliter avec beaucoup de reconnaissance et gratitude ces éducateurs ayant passé une partie de leur vie à exercer l'un des plus nobles métiers sur terre.

Sans omettre de proposer leur collaboration au secteur et donner leur avis quant aux problèmes pédagogiques et sociaux, vu la compétence et l'expérience de ces enseignants à même de renforcer les tendances du ministère de l'Education nationale et l'enrichissement du système pédagogique suivant ses objectifs, explique-t-on encore dans cette missive.

A. Laïdi

ELLES REPRÉSENTAIENT LE DERNIER QUOTA 2001-2002

Distribution de 392 unités AADL à Annaba

Les derniers bénéficiaires de logements de la formule de l'Agence algérienne du développement du logement (AADL), inscrits en 2001-2002 dans la wilaya de Annaba, ont reçu leurs clés la semaine dernière.

C'était lors d'une cérémonie organisée au siège de la Wilaya. Ce quota est constitué de quelque 392 unités situées au nouveau pôle urbain de Kalitoussa, dans la daïra de Berrahal, une trentaine de kilomètres à l'ouest du chef-lieu de wilaya. Il représente le reliquat des 900 logements dont 508 ont été distribués lors de la visite de travail du Premier ministre Abdelmalek Sellal à Annaba le 9 mars 2016.

Pères et mères de famille avaient pris place de bon matin dans la salle de conférences de l'APW. Certains ne croyaient pas à ce qu'il leur arrive. Ils ont attendu plus de 15 ans pour pouvoir enfin obtenir leurs logements dont la totalité des versements a été réglée depuis des années. Ils étaient tout de même contents et l'ont exprimé à travers les applaudissements et les youyous à chaque remise de titre d'attribution. «J'ai patienté toutes ces années pour avoir un toit sous lequel j'abriterai ma famille. Durant toute cette période et même bien avant, j'étais locataire d'un petit appartement pour lequel je déboursais près de la moitié de mon salaire», dira Tahar, un des bénéficiaires, cadre dans une entreprise publique.

A l'issue de la cérémonie de remise des clés, le wali de Annaba, Youcef Chorfa, a annoncé la clôture de l'opération AADL 2001-2002 dans cette wilaya. Il fera part, dans un point de presse, d'un quota de

10.600 logements dans le même segment pour les inscrits de 2013 (AADL 2) déjà confiés aux entreprises dont 1 406 seront attribués avant la fin de l'année en cours.

Concernant l'opération de résorption de l'habitat précaire (RHP), il a fait état de la distribution, durant les prochaines semaines, de plusieurs centaines de logements. Par ailleurs, 4 000 Logements publics locatifs (LPL), achevés à Draâ Errich, seront distribués dès la fin des tra-

vaux en extérieur. Les demandeurs des quartiers de la ville n'ont pas été omis, affirme le chef de l'exécutif de wilaya, révélant l'avancement dans l'étude de plus de 6 000 dossiers déposés par les demandeurs de plusieurs quartiers de la ville de Annaba.

A. Bouacha

OUM EL BOUAGHI

Lancement d'un programme de 120 logements de type LPL

M. Chater A., wali d'Oum-El-Bouaghi, accompagné de responsables du secteur de l'habitat s'est rendu, hier, dans la matinée dans un site périphérique du chef-lieu de wilaya où il a donné le coup d'envoi d'un programme de 120 logements de type LPL.

Le programme initié par un promoteur particulier est composé de logements de types F3, F4, F5 et des duplex en plus d'une dizaine de locaux à usage commercial, s'adressant au promoteur, M. le wali a exigé que la priorité soit donnée aux résidents locaux avant d'élargir le bénéfice aux autres régions. En marge de cette visite, les journalistes de différents organes de presse qui ont fait partie de cette sortie ont pu

arracher certaines déclarations, M. le wali a explicité pêle-mêle la situation du secteur en précisant que le programme de 120 logements de type LPL qui vient d'être lancé aujourd'hui s'ajoute aux 2 500 autres unités de même type réparties sur 25 promoteurs à travers le territoire de la wilaya.

M. Chater a aussi évoqué le programme complémentaire de 1 300 unités accordé par M. le Premier ministre lors de la

dernière visite de ce dernier à Oum-El-Bouaghi. Abordant l'une des questions posées par les journalistes relatives au programme des logements AADL, le wali a confirmé le lancement de ces programmes notamment dans les agglomérations de Aïn Beida, Oum-El-Bouaghi et Aïn M'lila, selon M. le wali, ces programmes ont connu un léger retard dû essentiellement aux procédures administratives puisque le promoteur a eu recours à une main-d'œuvre étrangère.

Pour les programmes sociaux locatifs entamés par une entreprise «OLA» qui a

remis ses bilans et a cessé ses activités, les programmes en voie d'achèvement ont fait l'objet d'une nouvelle attribution et les bénéficiaires qui ont longtemps attendu ont tous été orientés vers d'autres logements de même type et déjà achevés. S'adressant aux promoteurs, M. le wali n'y est pas allé par 36 chemins pour exiger le respect des délais et la qualité des travaux, d'ailleurs instruction est donnée au directeur du logement pour réunir dans les tout prochains jours tous les promoteurs de la wilaya pour une mise au point de la situation.

Moussa Chtatha